

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2021 A 19H00

PRESENTS : M. IMBERT, Mme CARTRON, MM. FERRER, DUREAU, Mmes VACQUE, CASTERA, CAUBET, GOSSELIN, LAGUE, MM. CLAVAUD, DI PALMA

POUVOIRS : Mme GALINOU à M. FERRER

EXCUSE : M. THIOLON

ABSENT : M. LARONDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CAUBET.

CONVOCATION du 21 mai 2021

ORDRE DU JOUR :

Devis enquête CCI pour réalisation d'un espace multiservices

Opposition au transfert automatique de compétence en matière de PLU

Propositions téléphonie en IP et fibre pour les bâtiments communaux

Bureau de vote et tours de garde des élections des 20 et 27 juin 2021.

Indemnité du receveur

Travaux : présentation de devis

Comptes-rendus des commissions.

Questions diverses.

Le compte-rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

1. Devis enquête CCI pour réalisation d'un espace multiservices.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la séance précédente, un devis émanant de la CCI a été présenté pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur la création d'un espace multiservice. Il avait été convenu que la réponse serait apportée lors de la prochaine réunion. Les élus acceptent à l'unanimité ledit devis d'un montant HT de 1 600.00 €.

2. Opposition au transfert automatique de compétence en matière de PLU.

Monsieur le Maire expose aux élus que la loi ALUR prévoit le transfert de plein droit de la compétence des PLU des communes membres à Val de Garonne Agglomération, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit le 1^{er} juillet 2021. Toutefois il existe une possibilité de dérogation à ce transfert par un refus d'au moins 25% des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Les élus votent à l'unanimité l'opposition au transfert automatique de la compétence du PLU vers VGA.

3. Bureau de vote et tours de garde.

Monsieur le Maire expose aux élus que les 20 et 27 juin prochains aura lieu la double élection des conseillers départementaux et des conseillers régionaux. L'organisation, dans le respect d'un protocole sanitaire édité pour l'occasion, nous a obligé à transférer exceptionnellement le bureau de vote à la Salle des Fêtes.

Cette double élection va donc induire 2 bureaux de vote différents qui fonctionneront simultanément et donc des tours de garde plus longs.

Après délibérations, les bureaux de vote et les tours de garde sont établis.

Monsieur le Maire lève **la séance à 20h20**.

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, le Conseil Municipal sera à nouveau convoqué pour lundi 07 juin à 19h
au Foyer Rural

.